



COMMUNE D'AINAY LE CHATEAU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du vendredi 20 septembre 2013

L'an deux mil treize, le vendredi dix-neuf juillet à dix-neuf heures, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune d'Ainay-le-Château.

ETAIENT PRESENTS :

Stéphane MILAVEAU	X	Jacqueline THEVENIN	X	Dominique MOREAU	X
Claude MICHEL	X	Gérard REVIDON	X	Serge BERNADON	X
Marc SIGNORET	X	Christine BLOUT	X	Anne-Marie MERY	X
Thierry AUDOUIN	X	Sylvain GAUMET	Abs	Corinne TREBOSC	Abs
Françoise MARANDET	X	Virginie LAVALETTE	Abs	Bernadette ACCOLAS	Abs

ASSISTAIENT ÉGALEMENT : Françoise SCHEEPERS – Jean-Luc REBY

Approbation du compte-rendu de la réunion extraordinaire du 3 août 2013

Approbation à l'unanimité du compte rendu.

Point n° 1: Approbation du Règlement de Service de l'eau

Les services de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (ex-DGCCRF ou Répressions des fraudes) ont demandé à ce qu'il soit apporté des modifications dans le règlement de service du contrat de distribution d'eau potable, rédigé par VEOLIA Eau lors du renouvellement du contrat d'affermage.

En effet, dans le cadre d'un programme nationale de recherche de clauses interdites ou abusives dans les contrats de fourniture d'eau potable, la DDCSPP a pointé du doigt quelques anomalies dans le RS. De ce fait, le service juridique de VEOLIA Eau a apporté les modifications nécessaires et les portent à connaissance du Conseil Municipal pour approbation. Nouveau Règlement de Service approuvé par le Conseil Municipal, à l'unanimité.

Point n° 2 : Eco quartier

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'avancée des travaux de viabilisation du terrain Eco quartier. Il est prévu d'effectuer un bicouche sur la route pour améliorer l'esthétisme de l'ensemble.

Monsieur S. PICHON prévoit la réception, le 1^{er} octobre prochain de la 1^{ère} tranche de travaux. Par ailleurs, M. E. BARRANDON et Monsieur le Maire étudient plusieurs pistes pour la construction des premières maisons. Un rendez-vous est fixé avec France Loire fin septembre et un démarchage sera effectué auprès de plusieurs agences immobilières.

Point n° 3 : SICTOM – Ordures ménagères

Durant l'été, Mme MARANDET et M. MICHEL, délégués communaux auprès du SICTOM, ont rencontré Monsieur le Président et son équipe, pour envisager au mieux le ramassage des ordures ménagères dans le quartier Place Paul Guignard, nouvellement refait. Par ailleurs, début septembre, des rencontres ont eu lieu avec les riverains pour débattre à ce sujet : retour d'un ramassage quasi-normal dans la Grande Rue jusqu'à la rue Porte de Ville. La Place P.GUIGNARD est préservée et les habitants de la Place sont invités à déposer leurs ordures dans les containers réservés

à cet effet. La contribution, qui est ainsi demandée aux riverains, permettra d'assurer la pérennité des lieux et le Conseil Municipal les en remercie vivement.

Point n° 4 : RÉFECTION D'UN COURT DE TENNIS

M. AUDOUIN informe l'assemblée que lors de la remise des prix au tournoi de tennis, il a été souligné l'état de vétusté dans lequel se trouve l'un des courts de tennis. M. AUDOUIN communique le montant des devis qu'il a recueilli pour la réfection et l'éclairage d'un court, environ 34 000 € HT. Une seconde estimation a été demandée à C.C.E. pour la partie éclairage. Le chalet du tennis est actuellement alimenté par le stade, il existe un risque de baisse de tension pour l'alimentation du court, la pose d'un autre compteur a été évoqué et sera à étudier. Au niveau des travaux proprement dit, la commune réalisera elle-même les tranchées pour économiser sur les dépenses de terrassement.

La FFT (Fédération Française de Tennis) n'accorde pas de subvention pour la réfection de courts dits « ordinaires » mais subventionne les courts en terre battue. Cependant, M. AUDOUIN informe que le fond de concours, fond de péréquation, sera demandé auprès de la Communauté de Communes qui représenterait une aide financière de 13 000 €, à laquelle il convient d'ajouter la subvention départementale qui pourrait s'élever à 30% du montant HT de la partie « éclairage » (aide départementale qui sera à déposer en janvier 2014).

M. AUDOUIN demande la validation des demandes d'aides par le Conseil Municipal, la réalisation se porterait sur 2014. Demande d'aides validée à l'unanimité.

Point n° 5 : Eau et assainissement

EAU - M. MICHEL informe l'assemblée qu'il est nécessaire de relire attentivement le contrat d'eau pour connaître les obligations de VEOLIA EAU en matière d'engagement sur la dureté de l'eau, suite au problème de présence de cuivre dans les boues de la station.

ASSAINISSEMENT - M. MICHEL recense actuellement le nombre de branchements nécessaires de la Banque Populaire jusqu'à la Maison Médicale, sur 300 m où se situe une grande densité de population pour un prochain raccordement. Il conviendra d'ajouter les 18 nouveaux branchements de l'éco quartier

BOUES - Le plan d'épandage n'est pas réalisé, nous informe la chambre d'Agriculture. Il est nécessaire que les boues soient conformes à la réglementation pour que le plan soit validé. Aujourd'hui, le problème persiste, les analyses révèlent un taux de cuivre anormalement élevé. Avant d'envisager l'épandage, les boues doivent être traitées.

De ce fait, pour éviter le débordement des réceptacles, les boues seront stockées à l'écart et traitées par l'équipe du service technique.

Questions diverses :

Toiture du foyer rural – L'entreprise Cormier a réalisé un devis pour une réfection en tôle bac-acier qui s'élevait à 53 108,38 € TTC.

Un deuxième devis a été réalisé, par l'entreprise BILBEAU, pour une réfection à l'identique, qui s'élève à 32 947,41 € TTC. L'entreprise a fait le constat qu'il manquait 2 rangées de tuiles sur toute la longueur de la couverture (490 m²).

De plus, les tuiles ne sont pas croisées. L'entreprise devra procéder à la découverture, à la pose d'une sous-toiture, au remaniement des tuiles etc. Il va être demandé à l'entreprise de changer la laine de verre, par la même occasion.

Il est indispensable dans l'immédiat de mettre la salle des fêtes « hors d'eau », de ce fait, l'ensemble du Conseil Municipal décide à l'unanimité de voter en

faveur de la réfection par l'entreprise BILBEAU. Travaux devront être réalisés avant mars 2014.

Restaurant le Charles VII – Monsieur le Maire informe que la propriétaire souhaite vendre sa propriété et que les services des domaines doivent estimer le bien, début octobre.

Monsieur le Maire informe qu'il a été contacté à plusieurs reprises par un cuisinier de renom qui cherche un local pour s'installer.

Il existe différentes aides financières pour l'installation d'un restaurant en milieu rural, notamment la DETR qui peut subventionner l'achat du bien et les travaux, à 80 %.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de réfléchir à une location-gérance si la Commune se portait acquéreur du foncier.

ASSOCIATIONS – La commission communale se réunira le mercredi 25 septembre à 20h00 avec les présidents des associations pour sa réunion annuelle de réservations des salles pour 2014 ; par ailleurs, il sera demandé les articles pour le Bulletin Municipal, le budget des associations et les demandes de subventions à remettre en mairie avant le 18 octobre.

BULLETIN MUNICIPAL – M. AUDOUIN informe l'assemblée des difficultés dans la réalisation et l'impression du bulletin municipal en 2012 et 2013. Aussi, il est demandé des devis à plusieurs imprimeries.

ECOLE - Intervention d'une violoncelliste auprès de la maternelle et élémentaire le Jeudi 26 septembre prochain. L'intervention s'élève à 400€ par journée. Deux dates sont programmées. La Coopérative Scolaire a accepté de prendre en charge une journée. La seconde journée sera proposée à la Communauté de Communes du Pays de Tronçais, qui dispose de la compétence Ecole.

Dojo- Stade municipal – Les tapis, utilisés pour la gymnastique, ont fait l'objet d'un grand nettoyage en août.

PEUPLIERS – Suite à la tempête du 27 juillet 2013, plusieurs peupliers se sont déracinés au Moulin de la Rivière. Il s'agit d'arbres arrivés à maturité. Il est nécessaire de les faire abattre. M. BERNADON et M. SIGNORET se chargent de prendre contact avec différents bucherons.

L'ordre du jour épuisé, M. le Maire lève la séance.

Le prochain conseil municipal est fixé

le vendredi 18 octobre 2013

à 19h00